

*Assurance-chômage—Loi*

d'aide raisonnable pour les gens qui ont légitimement besoin de l'assistance que donne ce système.

Comme avec toute forme d'assurance—et n'oublions pas qu'avant tout il s'agit d'un système d'assurance—il devrait être essentiellement autofinancé. Il ne faut pas considérer cela comme un service de plus assuré sur le dos du contribuable. On y adhère de la même façon qu'on décide de souscrire une police d'assurance—automobile, d'assurance—vie ou autre. Il s'agit d'une forme d'assurance, et l'assurance, ça se paye. Nous avons la chance dans notre pays que notre régime d'assurance—chômage ne soit pas payé entièrement par ceux qui en bénéficient, car les employeurs y cotisent, et ils cotisent beaucoup. Avec l'augmentation des coûts du régime vient la nécessité de relever de temps à autre le montant des primes, cela est inévitable. L'augmentation de ces primes est prévue au budget, qui n'est pas en rapport direct avec le projet de loi.

De temps à autre j'entends dire une chose que je trouve ridicule, c'est-à-dire que l'augmentation des coûts de l'assurance—chômage doit être mise à la charge de ceux qui sont en chômage. Il n'est pas nécessaire d'étudier la situation très longuement pour comprendre que ce sont ceux qui ne travaillent pas qui touchent les prestations. Ils ne versent pas de primes. Les primes sont payées par ceux qui travaillent ainsi que par les employeurs. Voilà comment il faut faire pour qu'il n'y ait pas désavantage. Il faudra relever les primes pour tenir compte des charges du système, mais cela ne doit pas se faire sur le dos de ceux qui ont le malheur d'avoir besoin du service et de l'aide qu'il procure.

Cinquièmement, la participation au régime d'assurance—chômage devrait être obligatoire. J'ai longuement et sérieusement réfléchi à la question. J'ai déjà travaillé pour le syndicat des enseignants de Nouvelle-Écosse. Certains d'entre nous ont été très embêtés quand la participation au régime de retraite est devenue obligatoire. Après un moment, j'ai compris que si ce n'était pas obligatoire, les gens préféreraient mettre l'argent ailleurs; le même raisonnement s'applique à l'assurance. Lorsque vient le moment de la retraite, ils n'ont pas droit à la pension et ils sont extrêmement déçus.

J'ai un ami qui est agent d'assurance—vie. Sans doute de nombreux députés en ont au moins un aussi. Quand j'ai voulu prendre une police d'assurance—vie j'ai dit à mon ami que ma femme ne voulait pas une nouvelle police d'assurance—vie. Elle ne veut pas que je paye de nouvelles primes d'assurance—vie. Voici ce qu'il m'a répondu: «Voilà, tu vas retourner dire ceci à ta femme. Voilà plus de 30 ans que je suis agent d'assurance. J'ai connu beaucoup de femmes qui étaient contre les primes d'assurance—vie, mais je n'ai pas connu une seule veuve qui ait dit que c'était de l'argent perdu.»

Il en va de même pour l'assurance—chômage. Il ne faut pas prendre le risque de laisser tomber les gens dans l'imprévoyance. A court terme, il est trop facile de dire: «J'ai besoin de ces quelques dollars supplémentaires». Cependant, quand le malheur survient, on se trouve dans l'impossibilité de faire face aux obligations. A ce moment-là, la société est également mise en cause, car les gens qui n'ont pas bien su se protéger deviennent pour elle un fardeau.

• (2130)

La sixième caractéristique d'un régime d'assurance—chômage, c'est qu'il échappe aux tentatives d'abus. Combien de fois, en tant que députés, avons-nous entendu des électeurs déclarer: «Je connais un type qui touche indûment des prestations d'assurance—chômage. Ce gars-là est parfaitement capable de travailler.» Un système efficace sait prévenir les abus. Il prévoit de fortes amendes pour ceux qui cherchent à frauder le système. Après tout, les gens qui fraudent le système volent tout simplement ceux d'entre nous qui y participent en toute honnêteté. Ils obligent le gouvernement à majorer les primes. Ce n'est sûrement pas juste.

Le septième critère se rattache en quelque sorte à cet aspect. Le système ne devrait pas encourager les gens à abandonner leur emploi. Il ne devrait pas offrir aux gens la possibilité de quitter leur emploi de façon à pouvoir partir en vacances aux frais du régime d'assurance—chômage.

J'ai un ami qui est propriétaire d'une entreprise du nord de la Nouvelle-Écosse qui pose des voies ferrées. Il m'a dit qu'il éprouvait énormément de difficultés. Les gens qu'il emploie travaillent pendant 12 semaines, quitte ensuite à rester sans rien faire sur le lieu du travail ou à rentrer chez eux. Certains partent à la chasse ou font un